



AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 07-2008 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN CULTURE ET PATRIMOINE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Avis est par les présentes donné que le conseil de la MRC de La Matapédia à sa séance extraordinaire du 22 mars 2017 le règlement numéro 2017-02 abrogeant le règlement 07-2008 constituant le comité consultatif en culture et patrimoine de la MRC de La Matapédia.

Ce règlement entre en vigueur à la publication du présent avis et est disponible pour consultation aux bureaux de la MRC de La Matapédia, situés au 123, rue Desbiens, local 501 à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui ce 19 avril 2017.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Joël Tremblay", is positioned above a horizontal line.

Joël Tremblay, secrétaire adjoint